

PROJET HYDROÉLECTRIQUE RIVIÈRE SHELDRAKE
- 2e série de questions -

DOCUMENTATION DÉPOSÉE AU BAPE

12 JUIN 2009

TABLE DES MATIÈRES

COÛTS D'INVESTISSEMENT.....	1
COÛTS DE CONSTRUCTION DE LA ROUTE D'ACCÈS EN FONCTION DU TYPE DE TERRAIN TRAVERSÉ	3
ÉVALUATION DE VARIANTES AU TRACÉ PROPOSÉ POUR LA ROUTE D'ACCÈS.....	5
SUIVIS.....	9

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1: Données économiques	1
Tableau 2: Mise à jour du tableau « Budget du projet et retombées locales »	2
Tableau 3 : Coûts selon les types de sol	4

LISTE DES FIGURES

Figure 1: Cadre topographique du secteur nord de la route d'accès	6
Figure 2: Cadre topographique du secteur sud de la route d'accès	6
Figure 3: Photo #1 représentative du secteur sud de la route d'accès	7
Figure 4: Photo #2 représentative du secteur sud de la route d'accès	7
Figure 5: Photo #2 représentative du secteur nord de la route d'accès.....	8
Figure 6: Photo #2 représentative du secteur nord de la route d'accès.....	8

COÛTS D'INVESTISSEMENT

QUESTION

Lors de la première partie de l'audience publique, le promoteur a mentionné que les coûts d'investissement totaux du projet avaient augmenté, ces derniers passant de 72,2 à 74 M\$ (documents déposés DA8 et DA12, p. 21). La commission souhaiterait recevoir :

Une mise à jour du tableau «budget du projet et retombées locales» que l'on retrouve à l'annexe E du document déposé PR5.1;

Une mise à jour du tableau 4 de la page 31 du document déposé PR5.1.

RÉPONSE

Veillez vous référer au tableau 1 pour la mise à jour du tableau « budget du projet et retombées locales ».

Veillez vous référer au tableau 1 : « Données économiques ».

Tableau 1 : Données économiques

	Variantes	
	Rive Droite	Rive Gauche
Investissement total	76 M \$ (100%)	74 M \$ (100%)
Emplois directs en période de pointe (construction)	80 emplois	80 emplois
Emplois indirects en période de pointe (construction)	30 emplois	30 emplois
Retombées régionales	48 M \$ (63%)	46.4 M \$ (63%)
% des emplois aux travailleurs régionaux	70 à 80%	70 à 80 %
% des contrats aux entreprises régionales	60 à 80%	60 à 80 %

Tableau 2: Mise à jour du tableau « Budget du projet et retombées locales »

	Budget - mise à jour décembre 2008	Retombées locales directes		Retombées locales indirectes		Acteurs locaux impliqués
		Pourcentage	Montant	Pourcentage	Montant	
Acquisition des droits et propriétés						
Bail, arpentage légal	600 000 \$	56%	336 000 \$	3%	16 800 \$	Firme d'arpentage locale
Droits d'entrée municipalité, Innu, MRC	600 000 \$	100%	600 000 \$			
Total coûts d'acquisition	1 200 000 \$		936 000 \$		16 800 \$	
Coûts de construction						
Coûts de construction	34 200 000 \$	91%	31 122 000 \$	3%	1 026 000 \$	Innus de Mingan, travailleurs locaux
Intégration au réseau	1 700 000 \$	50%	850 000 \$	5%	85 000 \$	Travailleurs locaux
Sous-station	6 000 000 \$	50%	3 000 000 \$	5%	300 000 \$	Travailleurs locaux
Équipements de production	14 400 000 \$	20%	2 880 000 \$	5%	720 000 \$	
Équipements hydromécaniques	4 000 000 \$	20%	800 000 \$	5%	200 000 \$	Entreprises manufacturières régionales
Total coûts de construction	60 300 000 \$		38 652 000 \$		2 331 000 \$	
Autres coûts						
Proposition	80 000 \$	60%	48 000 \$	5%	4 000 \$	Bureau Axor Sept-îles
Conception, suivi Bape	1 100 000 \$	60%	660 000 \$	5%	55 000 \$	Bureau Axor Sept-îles
Ingénierie de détails	2 405 000 \$	60%	1 443 000 \$	5%	120 250 \$	Bureau Axor Sept-îles
Investigations	400 000 \$	90%	360 000 \$	5%	20 000 \$	Firmes, laboratoires de la région
Approvisionnement	140 000 \$	50%	70 000 \$	10%	14 000 \$	
Coûts de développement MRC, Innu	150 000 \$	100%	150 000 \$			
Suivi développement et construction	485 000 \$	80%	388 000 \$	10%	48 500 \$	Bureau Axor Sept-îles
Études environnementales	680 000 \$	30%	204 000 \$	10%	68 000 \$	Études par spécialistes locaux
Frais légaux	360 000 \$	50%	180 000 \$			
Intérêts du financement pendant la construction	6 800 000 \$			10%	680 000 \$	Banque de Montréal à Sept-îles
Total Autres coûts	12 600 000 \$		3 503 000 \$		1 009 750 \$	
Coût total du projet	74 100 000 \$		43 091 000 \$		3 357 550 \$	
						Retombées économiques locales TOTALES
						46 448 550 \$

COÛTS DE CONSTRUCTION DE LA ROUTE D'ACCÈS EN FONCTION DU TYPE DE TERRAIN TRAVERSÉ

QUESTION

Lors de la première partie de l'audience publique, le représentant du promoteur a indiqué avoir chiffré les coûts de construction du chemin d'accès selon les différents types de milieu : « On a déterminé : tourbière, zone de roc, non tourbière, etc., etc. Donc on a chiffré l'ensemble de ces choses-là. » (M. Bertrand Lastère, document déposé DT2, p. 44).

Les chiffres présentés à titre d'exemple semblent indiquer, à priori, qu'il serait beaucoup plus coûteux d'aménager la route dans une tourbière (1 M\$/km) qu'en dehors (100 000 \$/km près de la route 138) (M. Bertrand Lastère, DT2, p. 44).

Veillez compléter cette information en nous précisant les coûts de construction caractéristiques en fonction des types de milieux qui apparaissent sur la carte 1 de l'étude d'impact (document déposé PR3.2, annexe A) soit : les peuplements forestiers, les arbustives riveraines, les tourbières et les dénudés secs.

RÉPONSE

L'initiateur tient à préciser que les coûts de construction de la route d'accès ne sont pas fonction du type de végétation tel que présenté sur la carte 1 de l'étude d'impact, mais bien du type de sol. Ainsi, l'initiateur propose le tableau suivant qui résume les coûts de construction pour chacun des types de sol rencontrés dans la zone d'intérêt.

Il importe cependant de mentionner que les coûts d'aménagement dans les types de sol « roc » et « sol terreux » ne comportent aucuns frais reliés à l'excavation et au dynamitage de roc puisque le tracé considéré se trouve en terrain plat. L'aménagement de la route dans des terrains marqués par la présence d'escarpements rocheux aurait pour effet de faire grimper rapidement les coûts de construction sur ce type de surface.

Le promoteur tient donc à rappeler que la topographie est la grande contrainte pour l'aménagement de la route d'accès, tant au point de vue technique qu'économique.

Tableau 3 : Coûts selon les types de sol

Coûts selon les types de sol				
Roc				
Construction de route (1km)	Unité	Coût/unité	Quantité	Total
Excavation	m ³	25 \$	450	11 250 \$
Dynamitage	m ³	50 \$	-	-
Remblayage	m ³	21 \$	3 650	76 650 \$
Membrane géotextile	m ²	-	-	-
Transport/stockage matériaux	m ³	35 \$	100	3 500 \$
Main d'œuvre et autres	h	25\$/personne	-	5 000 \$
TOTAL				96 400 \$
Sol terreux				
Construction de route (1km)	Unité	Coût/unité	Quantité	Total
Excavation	m ³	25 \$	600	15 000 \$
Remblayage	m ³	21 \$	4 500	94 500 \$
Membrane géotextile	m ²	-	-	-
Transport/stockage matériaux	m ³	35 \$	100	3 500 \$
Main d'œuvre et autres	h	25\$/personne	-	5 500 \$
TOTAL				118 500 \$
Tourbière Ombrotrophe(Bog)				
Construction de route (1km)	Unité	Coût/unité	Quantité	Total
Excavation	m ³	25 \$	-	-
Remblayage	m ³	21 \$	5 750	120 750 \$
Membrane géotextile	m ²	20 \$	-	-
Transport/stockage matériaux	m ³	35 \$	200	7 000 \$
Main d'œuvre et autres	h	25\$/personne	-	7 000 \$
TOTAL				134 750 \$
Tourbière Minérotrophe(Fen)				
Construction de route (1km)	Unité	Coût/unité	Quantité	Total
Excavation	m ³	25 \$	-	-
Remblayage	m ³	21 \$	32 500	682 500 \$
Membrane géotextile	m ²	20 \$	10 500	210 000 \$
Drainage/Ponceaux	-	6 000 \$	10	60 000 \$
Transport/stockage matériaux	m ³	35 \$	-	-
Main d'œuvre et autres	h	25\$/personne	-	45 000 \$
TOTAL				997 500 \$

ÉVALUATION DE VARIANTES AU TRACÉ PROPOSÉ POUR LA ROUTE D'ACCÈS

QUESTION

Concernant le tracé du chemin d'accès, le représentant du promoteur a mentionné avoir « fait l'effort maximum pour trouver la solution qui a le moins d'impacts » et pour optimiser la route d'accès au site (M. Bertrand Lastère, DT2, p. 43).

À ce propos, la représentante du MDDEP a indiqué que : « l'initiateur a essayé de regarder les variantes qui lui permettraient de minimiser les pertes de milieux humides, notamment les tourbières. Donc il y a un effort qui a été fait de ce côté-là » (M^{me} Mélissa Gagnon, DT2, p. 40).

En effet, l'étude d'impact présente l'analyse comparative de deux variantes du tracé du tronçon 2 de la route (document déposé PR3.1, p. 8-18 à 8-24). Cependant, pour le tronçon le plus long, le tronçon 1, un tracé unique (sans variante) a été proposé.

Avez-vous aussi considéré des variantes pour le tronçon 1 de la route afin d'éviter ou de minimiser le passage dans les tourbières en privilégiant plutôt les dénudés secs et les peuplements forestiers (Voir la figure jointe pour des exemples de variantes hypothétiques illustrés par un trait pointillé jaune)? Si oui, veuillez nous fournir les analyses. Sinon, veuillez expliquer pourquoi aucune autre analyse de variante n'a été faite.

RÉPONSE

Tel qu'il a été mentionné lors de la première partie des audiences publiques, l'effort d'optimisation concernant le tracé du chemin d'accès n'a pas porté uniquement sur le tronçon n°2 mais également sur le tronçon n°1. Compte tenu d'un cadre géologique et topographique plutôt contraignant, ce tronçon n'a cependant pas fait l'objet d'une analyse comparative quant à l'établissement du tracé de la route. Lors de l'examen des cartes topographiques au 1 m (LIDAR) et lors des premières missions sur le terrain, il est rapidement apparu que les possibilités d'aménagement de la route dans son premier segment allaient être grandement déterminées non seulement par les milieux humides mais également et surtout par la présence des escarpements rocheux et des pentes élevées qui leur sont associées.

Il importe d'expliquer que la route d'accès devra pouvoir être empruntée par un fardier de 60 tonnes. La route est ainsi limitée à des pentes inférieures à 8 %. Les plans ci-joints rendent compte, pour les deux secteurs identifiés par le BAPE, des contraintes majeures à partir desquelles l'initiateur du projet a du composer au chapitre de la topographie quant à l'établissement du tracé de la route d'accès. Par ailleurs, les photos ci-jointes témoignent également du cadre d'aménagement de la route pour ces deux mêmes secteurs.

Figure 1 : Cadre topographique du secteur nord de la route d'accès

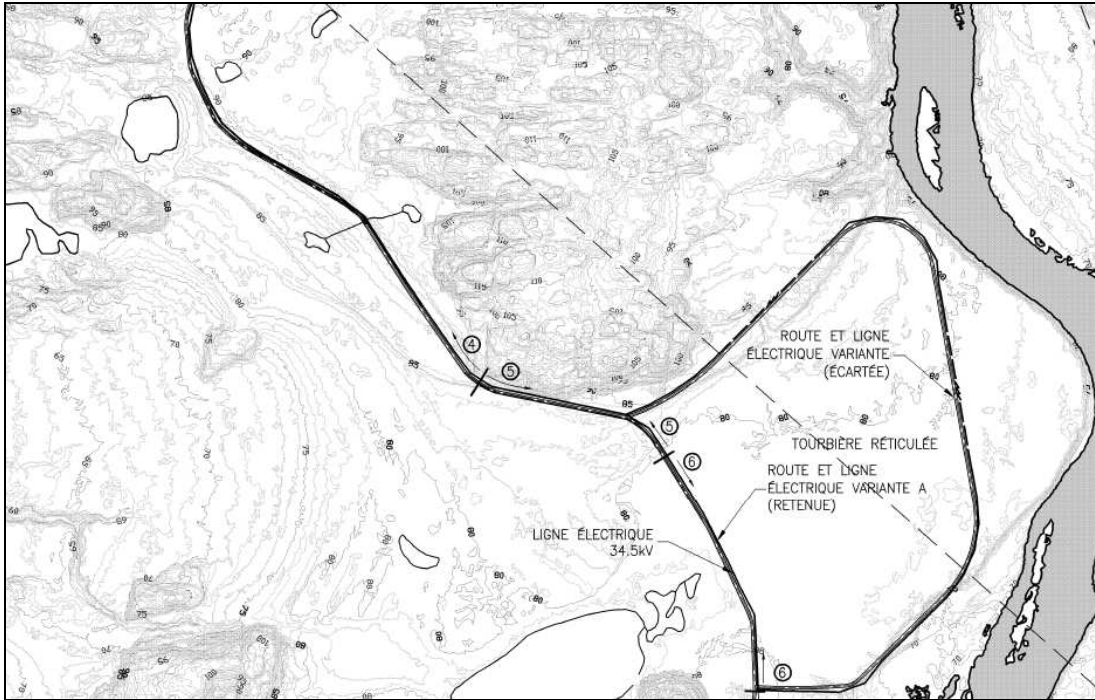


Figure 2 : Cadre topographique du secteur sud de la route d'accès

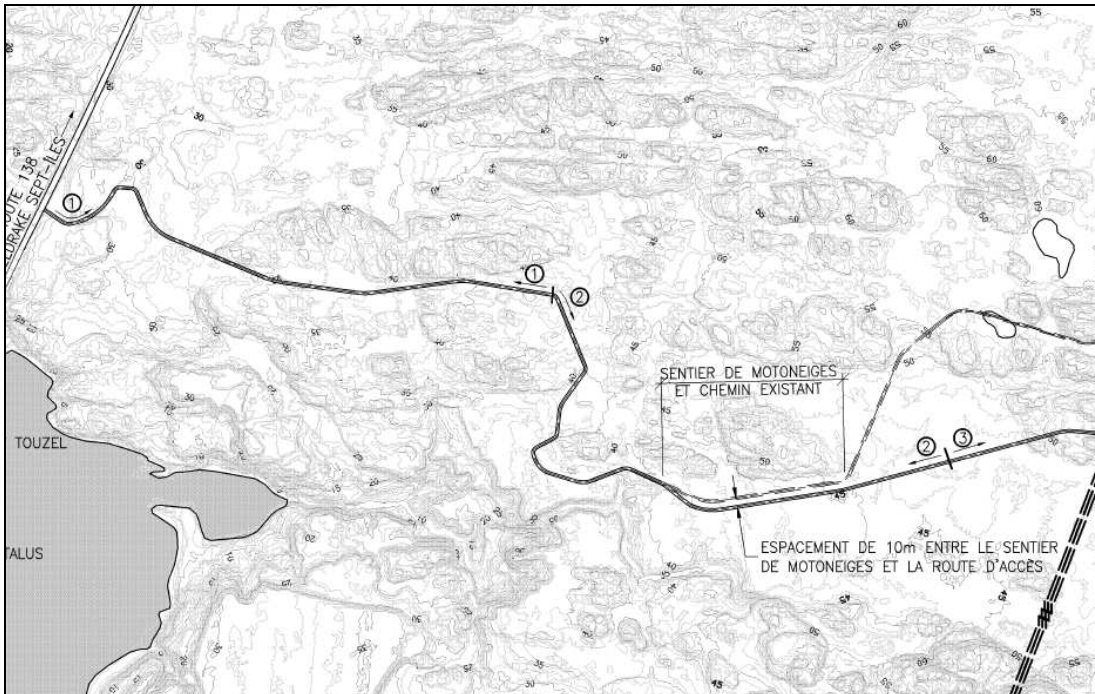


Figure 3 : Photo #1 représentative du secteur sud de la route d'accès



Figure 4 : Photo #2 représentative du secteur sud de la route d'accès

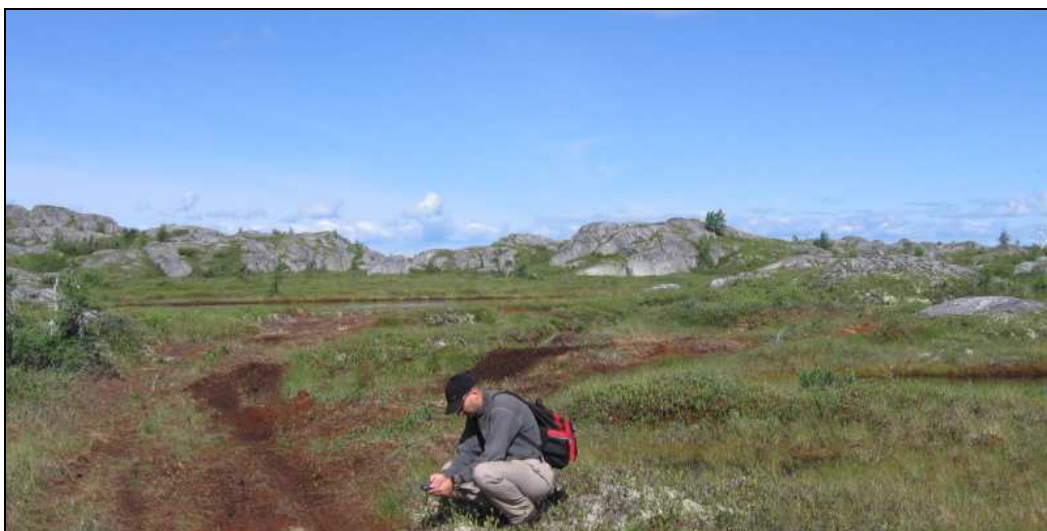


Figure 5: Photo #2 représentative du secteur nord de la route d'accès



Figure 6: Photo #2 représentative du secteur nord de la route d'accès



SUIVIS

QUESTION

Plusieurs suivis devraient être réalisés par le promoteur après la mise en service de la centrale, notamment sur les aspects biophysiques et sur les retombées économiques (document déposé PR3.3, p. 11-2). De plus, le promoteur compte mettre sur pied un comité de suivi (document déposé DT2, p. 59). La commission souhaiterait savoir :

Les suivis réalisés seraient-ils rendus publics ?

RÉPONSE 9

Un comité de suivi indépendant du promoteur sera constitué selon un processus électoral. Les rapports émis par le comité de suivi seront accessibles au public.

QUESTION

Les membres du comité de suivi seraient-ils les mêmes pour les aspects économiques et biophysiques? En d'autres mots, y aurait-il deux comités de suivi ou un seul ?

RÉPONSE

Un seul comité de suivi sera formé et sera ainsi responsable d'effectuer le suivi de l'ensemble du projet, ce qui comprend autant les aspects physiques, biologiques qu'humains. Les membres de ce comité devront s'assurer que l'initiateur du projet, la Société d'Énergie Rivière Sheldrake, rencontre bien toutes les exigences et ententes intervenues avec les partenaires dans le dossier mais également avec les instances gouvernementales. Ce suivi englobera notamment l'ensemble des engagements qui auront été pris en regard des mesures d'atténuation courantes et particulières. Le comité sera actif non seulement durant la période de construction mais également durant les premières années d'exploitation du projet afin de s'assurer de sa conformité.

Dans l'éventualité où un programme de compensations devait s'avérer nécessaire, sa réalisation et son suivi serait évidemment confié à des experts ayant les compétences requises pour ce faire. Les rapports liés à ce type de mandats seront remis non seulement aux instances gouvernementales concernées mais également aux représentants du comité de suivi.